



20 RAPPORT D'ACTIVITÉ 25

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

100 ans d'histoire partagée . p 3

Un nouvel élan pour votre Fédération . p 4

L'équipe salariale . p 5

Quelques indicateurs sur la chasse dans le Gers en 2025 . p 6



DOSSIERS

Déchets de venaison : transformer une contrainte en solution collective . p 7

La sécurité à la chasse, chassé-croisé . p 8

Un plan d'action de régulation des dégâts sur le département . p 9



MISSIONS

Le suivi des dégâts agricoles sur le département . p 10

Les formations de la Fédération en 2025 . p 12

La veille sanitaire . p 14



ESPECES

Analyses des prélèvements . p 15

Les suivis chevreuils en 2025 . p 18

Les suivis lièvres en 2025 . p 20

Le suivi des projets de repeuplement petit gibier . p 22

Les suivis migrateurs 2025 . p 24



ENVIRONNEMENT

Trame Verte et Bleue . p 27

Diagnostic départemental des haies . p 28

Accompagnement à la gestion des haies . p 29

Agrifaune . p 30

Un dimanche à la chasse

J'aime la nature propre . p 31

Mon défi école Buissonnière

100 ans d'histoire partagée

Depuis sa création en 1926, notre Fédération a traversé un siècle d'engagement. Cette photo historique, tirée du Journal officiel de la République française en 1926, témoigne de nos premières démarches officielles.

Aujourd'hui, notre Fédération fédère un vaste réseau à travers tout le département, incarnant une force d'action et de solidarité locale reconnue par les acteurs du territoire.

Au fil des décennies, nous avons grandi et évolué grâce à l'énergie de nos adhérents ainsi qu'à la confiance de nos partenaires. Ce centenaire est l'occasion de célébrer non seulement les réalisations de notre Fédération, mais aussi les liens, les valeurs et les histoires humaines que nous avons partagés.

100 ans, c'est un héritage que nous honorons, et un futur que nous construisons ensemble.

19 Mars 1926 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE 3471

ANNONCES — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

Ministère de la guerre.

POUDRIERIE NATIONALE DE SEVRAN-LIVRY
(Seine-et-Oise).

Le 9 avril 1926, dans les bureaux de la poudrerie de Sevran, adjudication publique :

A quatorze heures quarante-cinq. — **Sacs neufs. Toiles diverses. Toiles métalliques laines. Bouchons de liège. Capsules métalliques. Objets en caoutchouc.**

A quinze heures trente. — **Adjudication d'étiquettes et collerettes.**

Consulter cahiers des charges à la poudrerie de Sevran.

MARINE NATIONALE

ADJUDICATION à TOULON, le 13 avril 1926
(direction de l'intendance maritime), d'une fourniture de

2.000 quintaux de farine de blé froment tendre au taux de 70 p. 100 d'extraction,
à effectuer en lots de 250 ou 500 quintaux

Durée du marché : quarante jours.
Cautionnement : 5 p. 100 de la valeur de la fourniture.

Les personnes qui auraient l'intention de concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance du cahier des charges au ministère de la marine (bureau des subsistances) ou au port de Toulon, dans les bureaux de la direction de l'intendance et au service des subsistances.

Ministère des colonies.

AVIS D'ADJUDICATION

Une adjudication pour la **fourniture de sabots de frein et bandages de roue**, destinés au service du chemin de fer de la Côte d'Ivoire, aura lieu le 15 avril 1926, à quinze heures, à Paris, au ministère des colonies, 27, rue Oudinot.

Les cahiers des charges pourront être consultés :

• Dans les bureaux techniques du service ministériel de l'Agence générale des colonies, 27, rue Oudinot, de neuf heures à midi et quinze heures à dix-huit heures ;

• A l'Office national du commerce extérieur.

M. Lucien-Martial-Alexandre CHION, industriel à la Mure (Isère), y demeurant, né à Sinard (Isère), le 27 janvier 1887, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Alfred-Lucien-Albert, né à la Mure, le 1^{er} septembre 1922, est dans l'intention de se pourvoir auprès de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer à son nom de CHION celui de DUCOLLET sous lequel il a toujours été connu et de s'appeler à l'avenir DUCOLLET.

Signé :
Lucien-Martial-Alexandre Chion.

M. Martial-Lucien-Félix CHION, clerc de notaire à Grenoble, y demeurant, né à Sinard (Isère), le 5 avril 1893, est dans l'intention de se pourvoir auprès de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer à son nom de CHION celui de DUCOLLET sous lequel il a toujours été connu.

Signé :
Martial-Lucien-Félix Chion.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS
(Art. 1^{er} du décret du 16 août 1901.)

N° 137. 22 février 1926. UNION SPORTIVE ROQUEBRUNAISE. Objet : football. Siège social : Café Cousteau, Roquebrune (Gironde).

25 février 1926. COMITÉ D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET DE PATRONAGE D'APPRENTIS DE NEUILLY-SUR-SEINE. Objet : favoriser l'orientation professionnelle et l'apprentissage des enfants de la ville.
Siège : hôtel de ville de Neuilly-sur-Seine.

27 février 1926. LA GRANDE FAMILLE GAILLACOISE. But : étude et défense des intérêts des familles et toute entreprise concourant à ce but.
Siège : mairie de Gaillac (Tarn).

1^{er} mars 1926. ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES DU CANTON DE GUITRES. But : défense des intérêts communaux et corporatifs.
Siège social : Mairie de Guitres (Gironde).

1^{er} mars 1926. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS. Siège : Auch, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 46. But : destruction des animaux nuisibles à la chasse, répression du braconnage, repeuplement.

5 mars 1926. SKI-CLUB CATALAN. Siège : à Perpignan, 5, rue Lazare-Escarquiel. But : intensifier le développement des sports d'hiver, préparer des jeunes gens au brevet de skieur militaire.

5 mars 1926. LE RALLIEMENT DE PUYCASQUIER, déclaré le 5 mars 1926. Société de tir et de préparation militaire.
Siège social : mairie de Puycasquier (Gers).

6 mars 1926. RACING-CLUB DE NICE. But : sports athlétiques et football. Siège : 57, route de France, Nice.

6 mars 1926. FANFARE ESPÉRANCE DE NIERGNIES. But : musique d'ensemble. Siège : à Niergnies (Nord), chez M^{me} Lemaire, Grande-Rue.

6 mars 1926. UNION DES ANCIENS COMBATTANTS ET DÉMOBILISÉS DE LA GRANDE GUERRE. But : entr'aide.
Siège : Alzonne (Aude), mairie.

8 mars 1926. STELLA MARCO. But : préparation militaire au moyen d'instructions théoriques et pratiques de l'école du soldat. Siège : n° 280, rue de Tourcoing, Maroq-en-Barœul (Nord).

9 mars 1926. GROUPEMENT DE DÉFENSE DES PETITS ACQUÉREURS DE TERRAINS DE LA RÉGION DE LIVRY-GARGAN. But : défense de ses adhérents.
Siège social : 32, allée Galilée, Livry-Gargan (Seine-et-Oise).

9 mars 1926. LES JASMIN. But : société colonibophile. Siège : café Riche, à Agen (Lot-et-Garonne).

11 mars 1926. LE CROISSANT. But : solidarité entre les originaires de l'Afrique du Nord.
Siège : 54, rue Damesne, Paris.

11 mars 1926. VÉLO CLUB DU ROUET. Siège : 3 102, chemin du Rouet, Marseille. But : encouragement au sport cycliste.

12 mars 1926. ASSOCIATION CULTUELLE ISRAËLITE DE SAINT-ARNAUD. Objet : subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte.
Siège : rue Général-Lacroix, Saint-Arnaud (Algérie).

12 mars 1926. UNION SPORTIVE ARBASISSE. But : encouragement aux sports, éducation physique, préparation militaire. Siège : mairie d'Arbas (Haute-Garonne).

13 mars 1926. TENNIS CLUB CLERMONTOIS. But : pratique du tennis. Siège social : Dr Canque, 26, rue Blatin, Clermont-Ferrand.

N° 345. L'EMMER D'AVIGNON. société d'encouragement à l'équitation. Siège social : 9, rue Laboureur, à Avignon. Déclaration, préfecture du Vaucluse, 13 mars 1926.

17 mars 1926. RESPECTEZ NOS ESPRITS. n° 23-bis.

Un nouvel élan pour votre Fédération



Jean-Paul DUPRÉ

Président de la FDC 32, depuis le 09 avril 2025.

Souhaite à l'ensemble des chasseurs gersois, de beaux travaux d'Assemblée Générale, l'occasion de fêter les 100 ans de la Fédération ! " Que vive notre chasse Gasconne aujourd'hui et pour les 100 prochaines années ! "



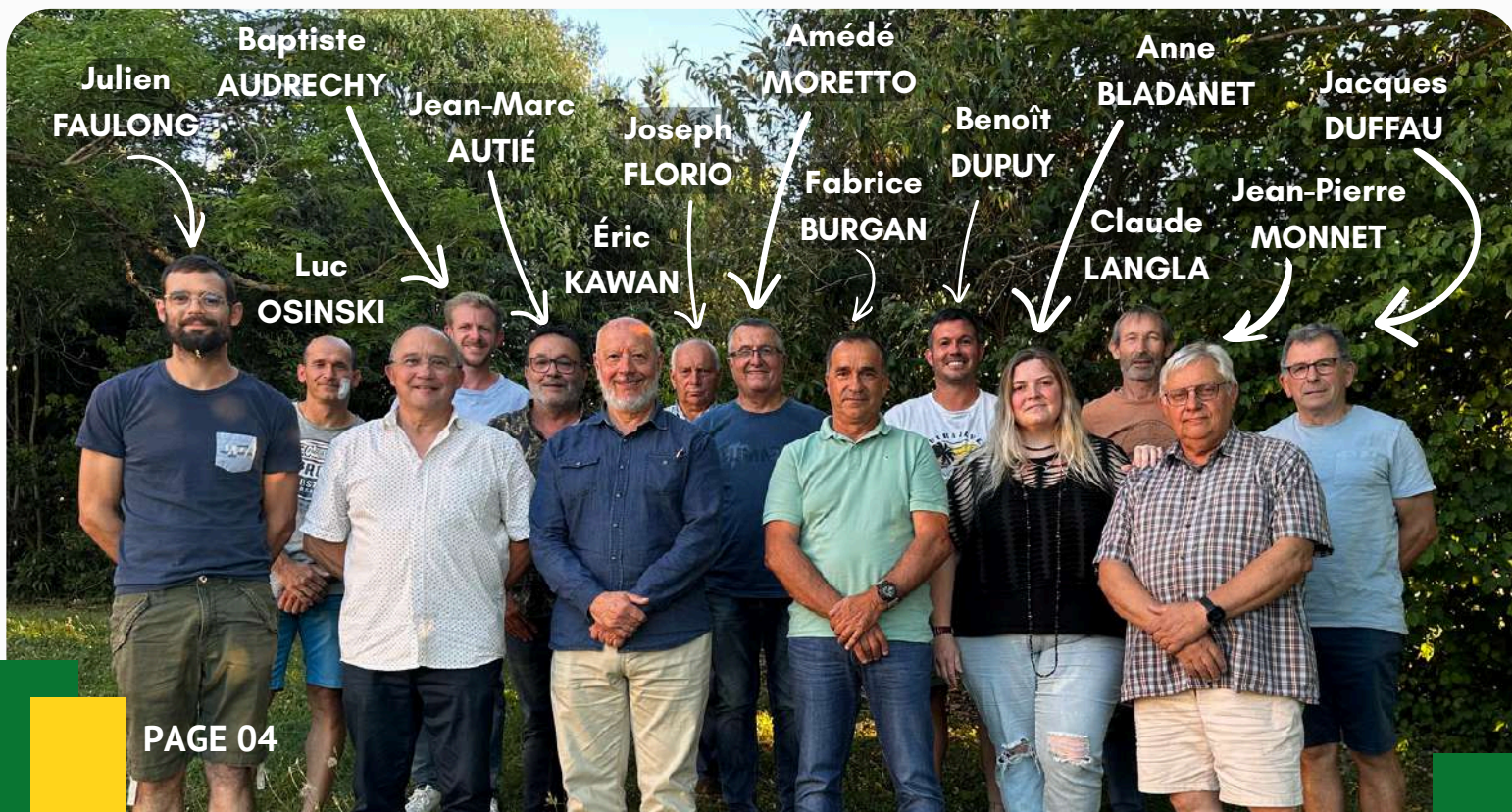
Gladys GONNET

Directrice de la Fédération, depuis mars 2025.

" Après 5 ans sur le terrain pour faire avancer nos projets... ce nouveau défi m'a été présenté, j'ai dis oui et je suis heureuse d'avancer à vos côtés au service d'une meilleure reconnaissance de nos actions ".

Le conseil d'administration a coopté en juillet 2025, **4 nouveaux membres** : Jean-Marc AUTIÉ (Coeur de gers), Fabrice Burgan (Armagnac), Éric Kawan (Lomagne) et Amédé MORETTO (Savès). Ces élus viennent en soutien de l'équipe en place →

- Astarac : B.AUDRECHY, J.DUFFAU, L.OSINSKI
- Armagnac : J.FLORIO, C.LANGLA
- Cœur de Gers : JP.DUPRÉ, JP.MONNET
- Lomagne : B.DUPUY
- Savès : A.BLADANET, J.FAULONG



La FDC 32

Missions de service public :

- Formation des chasseurs
- Indemnisation et prévention des dégâts agricoles
- Gestion de la validation au permis de chasser
- Gestion des plans de chasse et des ACCA

Des missions dépassant le cadre fixé par l'Etat :

- Suivis d'espèces
- Veille sanitaire
- Gestion et préservation des habitats de la faune sauvage
- Service aux adhérents

L'équipe salariale

12
Salariés

Directrice
Gladys GONNET

SERVICE ADMINISTRATIF

Secrétaires

Lauriane BILLARD
Christine CORREIA

Comptable

Céline BLAIN

SERVICE TECHNIQUE

Techniciens

Frédéric BELLOT
Aymeric BONALDO
Rémy BONNEVILLE
William PÉRE
Thomas RICHARD

Chargées de projets habitats

Marine BARAYRE
Laurine NAVARRO
Manon SÉRIS



ACTUALITÉ

8683

Chasseurs

508

territoires de chasses

90%

du département chassable

Le Gers compte 8 683 chasseurs répartis sur 508 territoires de chasse, couvrant une superficie de **563 824 hectares**, soit plus de 90 % du département.

Ces chiffres illustrent l'ancrage fort de la chasse dans notre territoire

La chasse dans le Gers

Permis
gersois

5 308

Permis
nationaux

2 912

Permis
temporaires

308

Nouveaux
chasseurs

155

Chiffres clés de la saison 2024-25

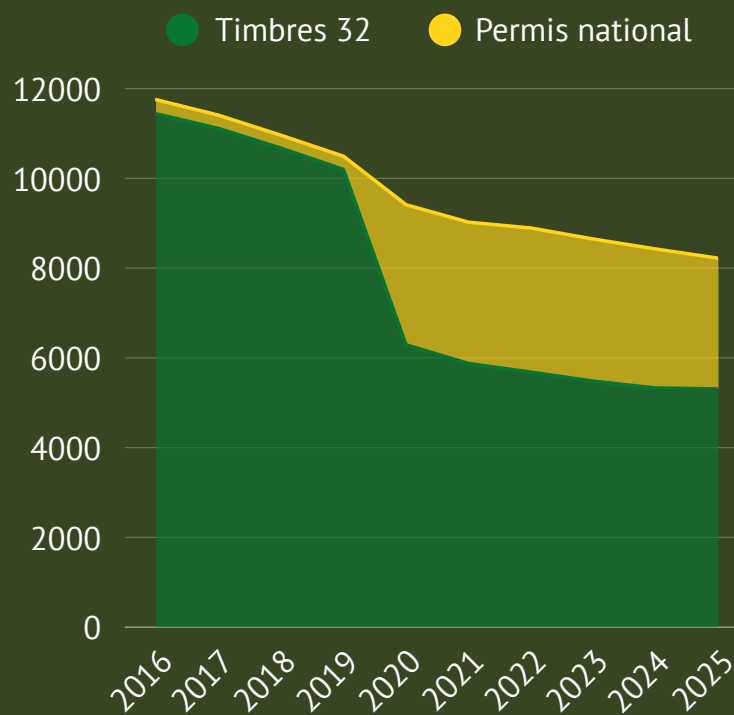
Quelles tendances pour le Gers ?

Ces dix dernières années le nombre de chasseurs est en constante diminution. **En 2025, nous comptabilisons 8 683 chasseurs gersois.**

Cette année, **le nombre de chasseurs a diminué d'environ 1,7 % par** rapport à l'année précédente.

Historiquement, la vente des timbres départementaux a largement diminuée en 2019, suite à l'abaissement du permis national de 400 à 200 €.

Evolution des validations sur les 10 dernières années



ACTUALITÉ

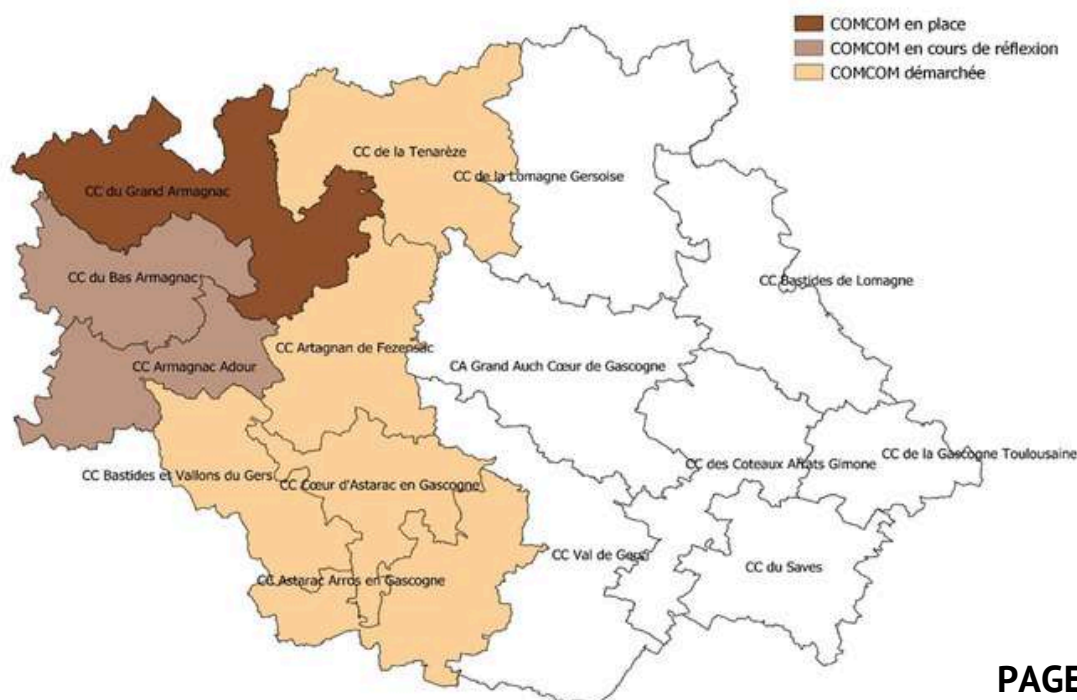
Déchets de venaison : transformer une contrainte en solution collective

À l'échelle départementale comme nationale, les prélèvements de sangliers sont en constante augmentation. Espèce particulièrement opportuniste, le sanglier s'adapte rapidement à son environnement, entraînant une progression de ses populations. **Cette dynamique renforce des enjeux d'intérêt collectif majeurs : sanitaires, sécuritaires (sécurisation des usagers de la route) et économiques (dégâts aux cultures agricoles).** Pour y répondre, l'intensification de la régulation est indispensable, mais elle s'accompagne d'une problématique croissante : la gestion des déchets de venaison (déchets issus de la dépouille du gibier).

Dans ce contexte, **la Fédération se positionne comme un facilitateur local**, en lien avec les collectivités et les acteurs du territoire, afin de proposer des solutions opérationnelles et adaptées. Depuis 2024, elle accompagne la **communauté de communes du Grand Armagnac** dans la mise en place d'un dispositif structuré de collecte et d'évacuation, en partenariat avec la société d'équarrissage **ATEMAX**. Ce système repose sur des points de collecte optimisés, desservis par une rotation hebdomadaire des camions entre septembre et mai. Aujourd'hui pleinement opérationnel, il fait l'objet de retours très positifs et suscite l'intérêt d'autres intercommunalités, **ouvrant la voie à un déploiement progressif à l'échelle du département.**

Chiffres clés :

- 1 collecte hebdomadaire
- ≤ 10 km entre chaque société de chasse et un point de collecte
- 1 intercommunalité pilote opérationnelle
- 7 autres intercommunalités démarchées
- dont 2 projets à l'étude



Chassé-croisé : la chasse connectée au service du territoire

Cette année encore, la Fédération des Chasseurs du Gers réaffirme son partenariat avec Chassé&Croisé, une application innovante qui accompagne les chasseurs dans la structuration de leurs territoires, simplifie leurs actions au quotidien et valorise le rôle positif de la chasse pour la collectivité.

Cet outil démontre que la chasse est une pratique responsable et respectueuse. Il facilite la communication entre chasseurs, renforce la sécurité sur le terrain et contribue à moderniser l'image de la chasse auprès du grand public.

La dernière version intègre une fonction de protection routière, qui sécurise les chiens et propose une alternative durable aux panneaux physiques souvent endommagés ou volés.

Au-delà de la sécurité, l'application permet de mettre en valeur les actions locales : aménagements, travaux pour la biodiversité, initiatives de sécurité... autant d'efforts qui méritent d'être connus et reconnus.

En unissant leurs forces autour de cet outil partagé, les chasseurs peuvent renforcer l'efficacité sur le terrain et faire rayonner leur rôle d'acteur responsable au service du territoire.

Points clés à retenir :

- Application moderne pour structurer et sécuriser le territoire de chasse
- Nouvelle fonction de protection routière pour les chiens
- Valorisation des actions locales : biodiversité, sécurité, aménagements
- Communication simplifiée entre chasseurs et avec le grand public
- Accessible pour tous les territoires de chasse adhérents à la Fédération



L'APPLICATION POUR DES ACTIVITÉS SÉCURISÉES EN FORÊT

DOSSIERS

Un plan d'action sanglier pour limiter les dégâts sur le département

Face à l'augmentation des dégâts agricoles causés par les sangliers, la Fédération des Chasseurs a mis en place un plan d'action visant à concilier les attentes du monde agricole avec une régulation efficace des populations à l'échelle départementale.

1. Une concertation forte avec le monde agricole

La Fédération a placé le dialogue avec les représentants agricoles au cœur du plan, en s'appuyant sur une écoute active et des échanges constructifs. Cette concertation a permis d'aboutir à des accords concrets sur l'indemnisation des dégâts de grand gibier, notamment le non-paiement des premiers dégâts au semis et la fixation d'un seuil minimal de 3 % de la parcelle PAC pour être indemnisé.

En parallèle, la Fédération s'est engagée à mettre en place une fiche navette pour signaler les dégâts et mettre en relation l'agriculteur, les chasseurs du secteur et le louvetier. Elle facilite la coordination rapide des actions de régulation, limite l'aggravation des dommages et permet aux agriculteurs de re-semer dans de bonnes conditions.

2. Des moyens de régulation renforcés et efficaces

Pour compléter cette approche concertée, la Fédération a déployé des moyens de régulation adaptés aux besoins du terrain :

- le piégeage du sanglier est possible à partir du 1er avril sur le département,
- le tir à l'approche et à l'affût dès le 1er avril, pour les sociétés de chasse, permettant des interventions précoces et ciblées. **Voir les résultats page 11.**

3. Un accompagnement technique sur le terrain

Le plan s'est accompagné d'un suivi technique renforcé de la Fédération, en priorité sur les zones sensibles. Cette démarche permet :

- de mettre en œuvre des solutions adaptées aux réalités locales en concertation avec les agriculteurs et les chasseurs,
- d'établir une gestion durable des populations de sangliers et des surfaces agricoles.



Le suivi des dégâts agricoles par le grand gibier

La Fédération assure le suivi des dégâts agricoles causés par le grand gibier et la gestion de leur indemnisation aux agriculteurs.

En 2025,

135 exploitations agricoles sinistrées

Contre 199 l'année précédente.

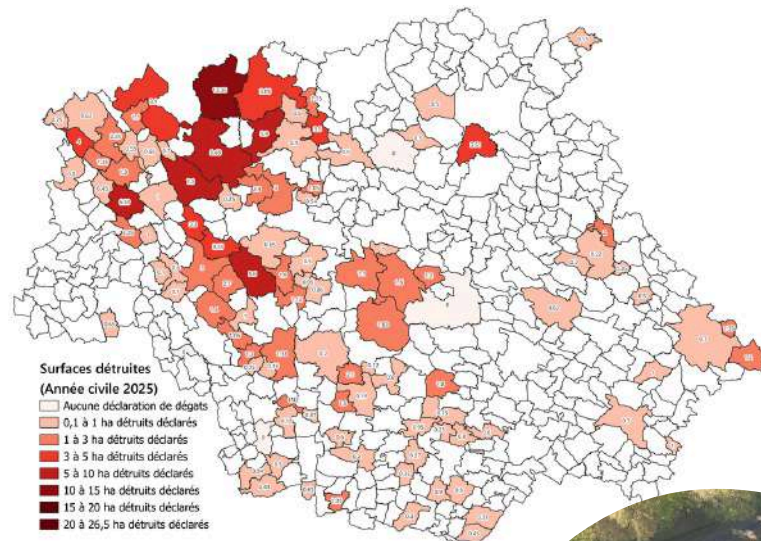
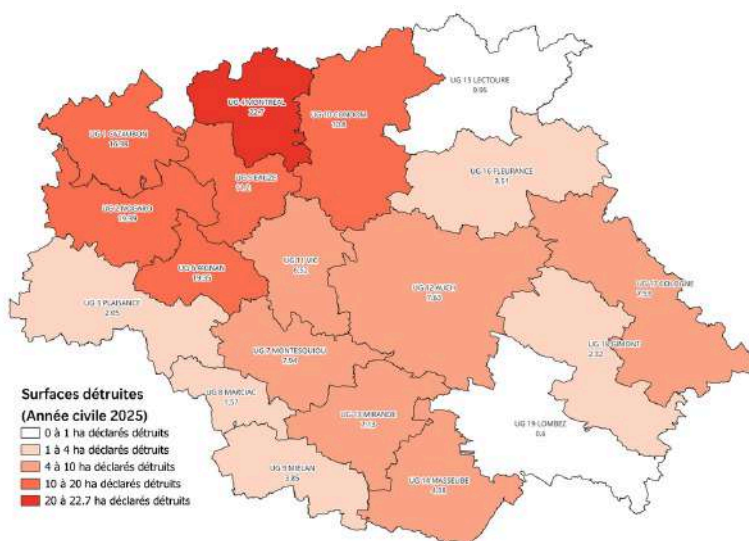
155.5 hectares détruits déclarés

Contre près de 297 en 2024.



La FDC 32 s'est équipée de drones !

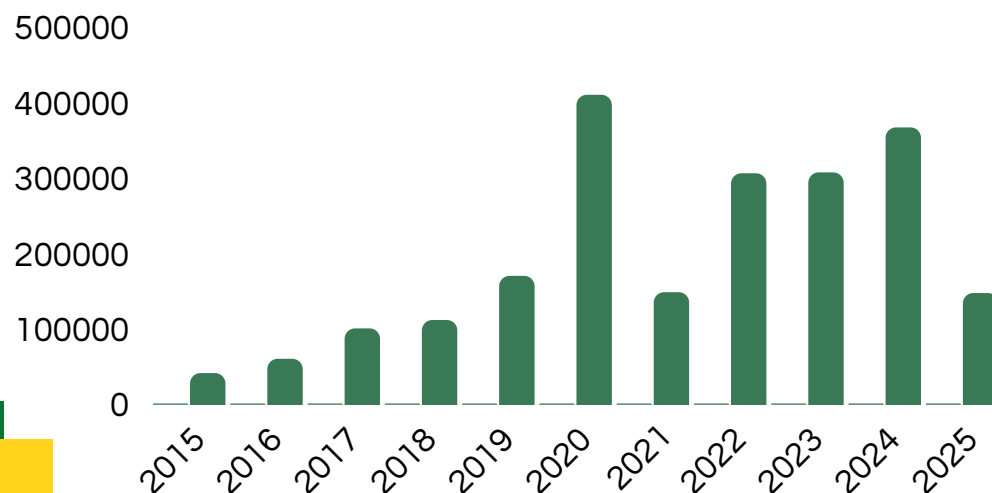
Pour diminuer les coûts d'expertise (gain de temps et augmentation de la précision des estimations des pertes de culture).



Surfaces déclarées par unités de gestion et par commune - année civile 2025

Suivi de l'indemnisation (€)

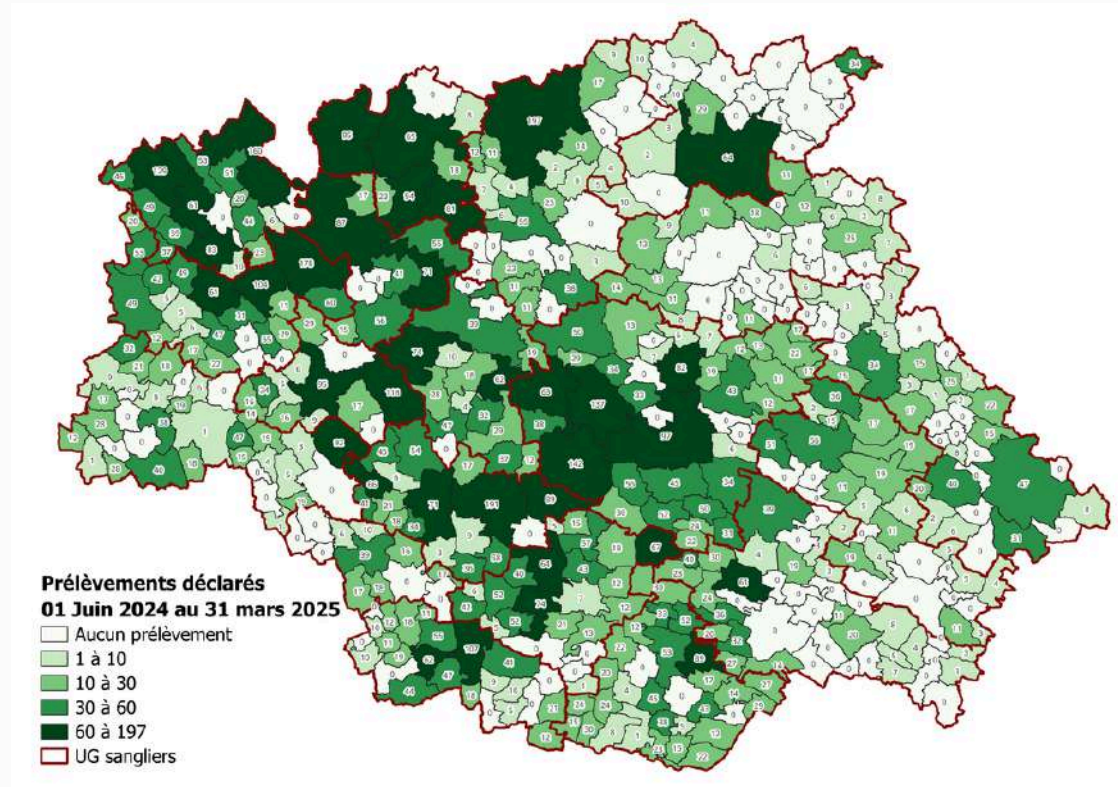
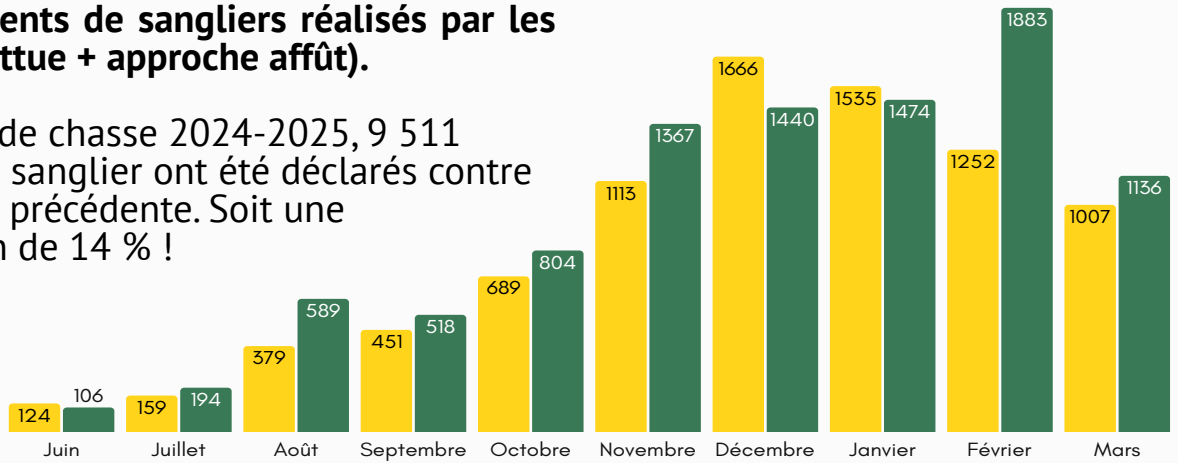
versée aux exploitations agricoles par les chasseurs
Principalement des dégâts par le sanglier, sur maïs



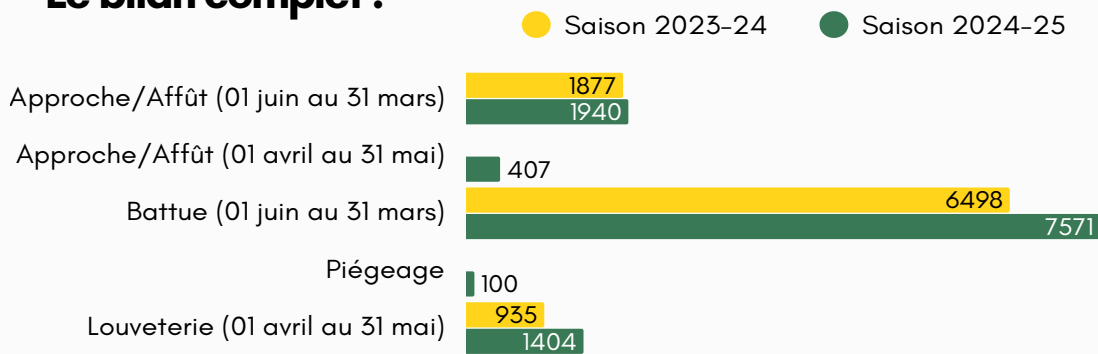
● 2023-24 ● 2024-25

Les prélèvements de sangliers réalisés par les chasseurs (battue + approche affût).

Sur la saison de chasse 2024-2025, 9 511 prélèvements sanglier ont été déclarés contre 8 375 l'année précédente. Soit une augmentation de 14 % !



Le bilan complet :



+23%
de prélèvements déclarés
en 2025 par rapport à 2024

Lors de la saison 2024-2025, au total, tous moyens confondus, **11 422 sangliers prélevés** ont été déclarés, contre 9 310 l'année précédente. **Soit une hausse de 23 % !** Rappelons qu'en 2024-25 les chasseurs ont eu la possibilité d'effectuer, sur autorisation nominative, des tirs à l'approche et à l'affût en avril et mai. 407 sangliers ont pu être prélevés sur le département par ce biais.

Comme chaque année la Fédération a proposé un large catalogue de formations, suivi par un total de **554 participants**.

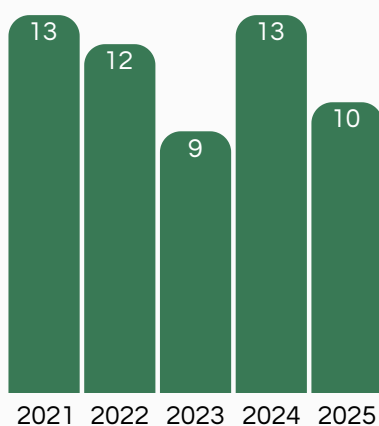
Formations	Sessions	Candidats
Chasse accompagnée	2	10
Chasse à l'arc	1	16
Formation décennale	2	166
Hygiène et venaison	2	30
Permis de chasser	5	202
Piégeage	2	48
Piégeage sanglier	3	82

Les formations

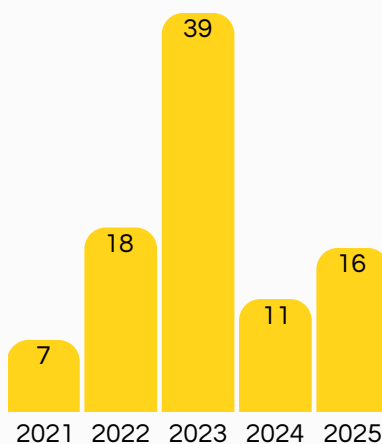
Sécurité à la chasse : une formation à ne pas manquer !

La **formation décennale** de sécurité est obligatoire pour tous les chasseurs et doit être réalisée avant 2030. Elle permet d'actualiser les connaissances en matière de sécurité et de réglementation, avec une remise à niveau prévue tous les 10 ans. Organisée par la Fédération, cette formation est proposée chaque année en présentiel, avec des places limitées. À défaut, elle peut être suivie en distanciel depuis votre ordinateur.

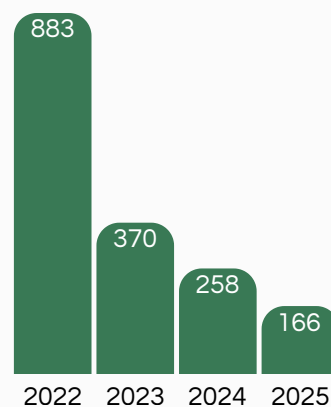
Chasse accompagnée



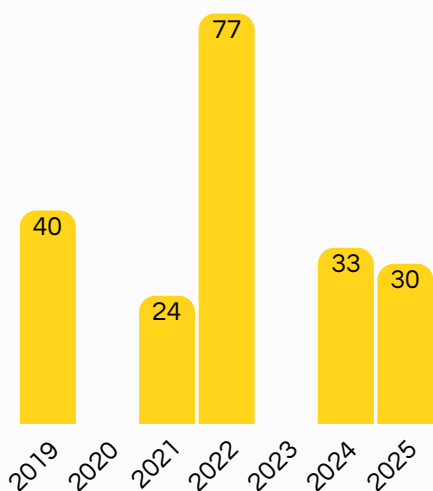
Chasse à l'arc



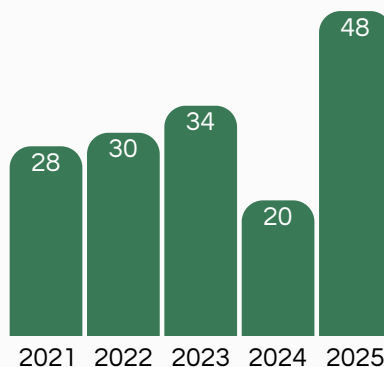
Formation décennale



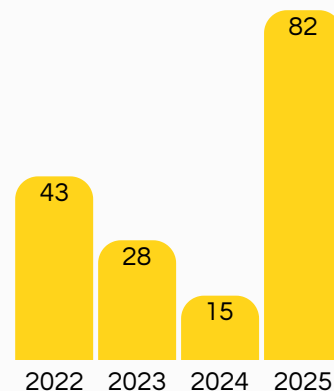
Hygiène et venaison



Piégeage



Piégeage sanglier



Graphiques illustrant le nombre de chasseurs formés **par année civile**.

Le permis de chasser

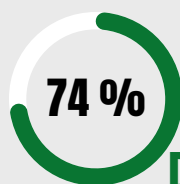
La formation du permis de chasser est organisée par votre Fédération sous l'égide de l'Office Français de la Biodiversité. Depuis 2003, elle comprend des exercices pratiques et des questions théoriques. Axé prioritairement sur la sécurité, l'examen sanctionne tout comportement dangereux par une élimination aussi bien en pratique qu'en théorie.

“ D'après l'Office Français de la Biodiversité

Ces 20 dernières années, les accidents mortels à la chasse ont diminués de 77%.

Bilan pour l'année 2025 :

149 CANDIDATS
ONT OBTENU LEUR PERMIS



DE REUSSITE

Le taux de réussite national était de 72 %.

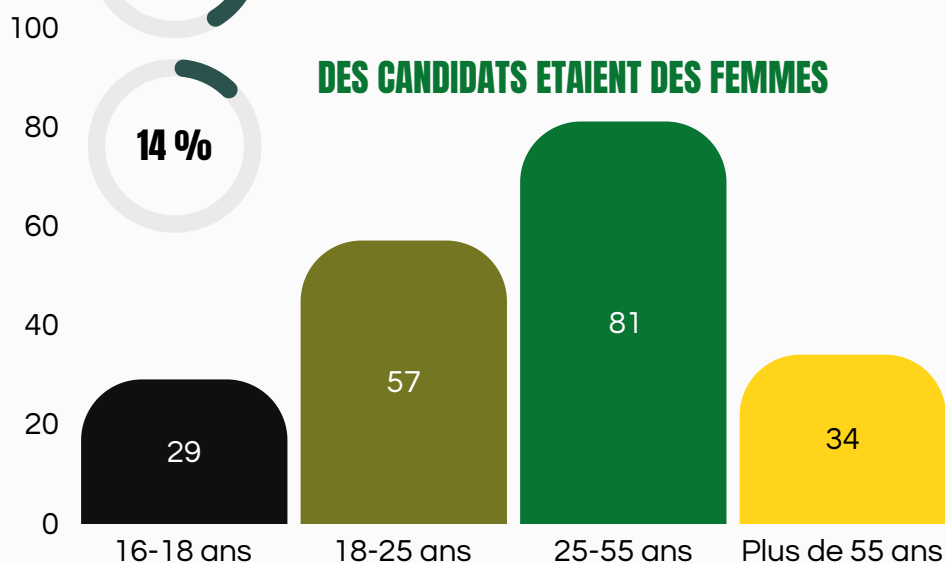


DES CANDIDATS INSCRITS EN 2025 AVAIENT MOINS DE 25 ANS

43 %

DES CANDIDATS ETAIENT DES FEMMES

14 %



Graphique illustrant le nombre candidats inscrits en 2025 par tranche d'âge

Renforcer la sécurité en battue : le programme ASAPT !

Depuis deux ans, avec le soutien de la Région Occitanie, la FDC 32 renforce son action en proposant des audits sécurité, dans le cadre du **programme régional ASAPT**. Ces audits sont réalisés pendant la saison de chasse, à l'occasion de chasses collectives. A l'aide d'une grille d'évaluation comprenant 22 critères, les techniciens de la fédération observent le déroulement de la battue. L'objectif est d'accompagner et de conseiller les associations de chasse dans l'amélioration continue de leurs pratiques. Pour la saison 2024-2025, trois audits ont été réalisés : un sur la société de chasse de Lasseube-Propre et deux sur le GIC « Scrof Astarac »

MISSIONS

La veille sanitaire

Les enjeux sanitaires pour le monde de la chasse sont complexes et nécessitent une veille particulière. La Fédération suit avec attention la situation épidémiologique de la faune sauvage dans le département, avec une vigilance particulière vis-à-vis de plusieurs maladies.

Elle participe activement à la formation à l'examen initial du gibier et la récolte des cadavres bien souvent trouvés par les chasseurs à travers son réseau SAGIR. Encore une fois, les chasseurs montrent qu'ils sont aux avant-postes de la surveillance sanitaire, pour le bien de la faune sauvage et des élevages domestiques.

La saison 2024-2025 n'a pas connu de crise sanitaire majeure. Cependant, la vigilance reste essentielle. Il est primordial que tout chasseur ou acteur de la faune sauvage signale immédiatement à la Fédération toute suspicion de maladie et fasse analyser les animaux concernés. Cette démarche permet d'agir rapidement, de protéger la santé de la faune et de garantir la sécurité des consommateurs.

Espèces analysées	Nombre
Cerf	1
Chevreuil	7
Lièvre d'Europe	6
Pigeon ramier	1
Sanglier	1
Renard	1

MISSIONS

“ Le réseau SAGIR

SAGIR est un réseau de surveillance de la santé de la faune sauvage terrestre vertébrée. Le réseau initialement créé pour la surveillance des espèces cynégétiques, existe depuis 1986 et repose sur un partenariat entre les fédérations des chasseurs (départementales - FDC, régionales - FRC et nationale - FNC), le réseau des laboratoires vétérinaires départementaux (ADILVA) et l'OFB.



En complément, la formation des chasseurs à l'hygiène et à l'examen initial de la venaison, proposée chaque année par la Fédération, demeure un outil clé pour transmettre aux chasseurs une véritable culture hygiénique et sanitaire et inculquer aux chasseurs les bons réflexes.

1 123

Analyses trichines

Réalisées durant l'année 2025.

1 838

Chasseurs formés

Depuis la création de la formation hygiène et venaison.

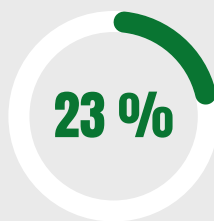
Les missions de gestion de la faune sauvage

Comme chaque année, la Fédération des Chasseurs du Gers met en œuvre un suivi rigoureux des espèces chassables.

La FDC 32 salue la contribution active des territoires qui contribuent à l'amélioration de cette connaissance.

Ces données sont essentielles pour pérenniser une chasse durable.

Les missions de gestion de la faune sauvage



DE RETOUR DES CARNETS EN 2024 !

Le **Carnet de Prélèvement Gers (CPG)** est adressé directement à l'ensemble des chasseurs. Ce carnet est une obligation réglementaire pour le marquage des prélèvements « lièvres » et l'exercice de sa chasse, ainsi que dans certains cas, pour la chasse du perdreau et du faisan. Il permet également de renseigner tous vos prélèvements (palombes, grives, lapins, cailles etc.).

Le retour des CPG, même vierges, est absolument nécessaire pour la gestion des espèces. Il est indispensable de disposer de données chiffrées pour la défense de la chasse et des espèces chassables !

Pour la saison 2024-2025, **8 504 carnets ont été distribués et 1 928 ont été retournés**, soit un taux de retour de 23% ! Un pourcentage en net recul.

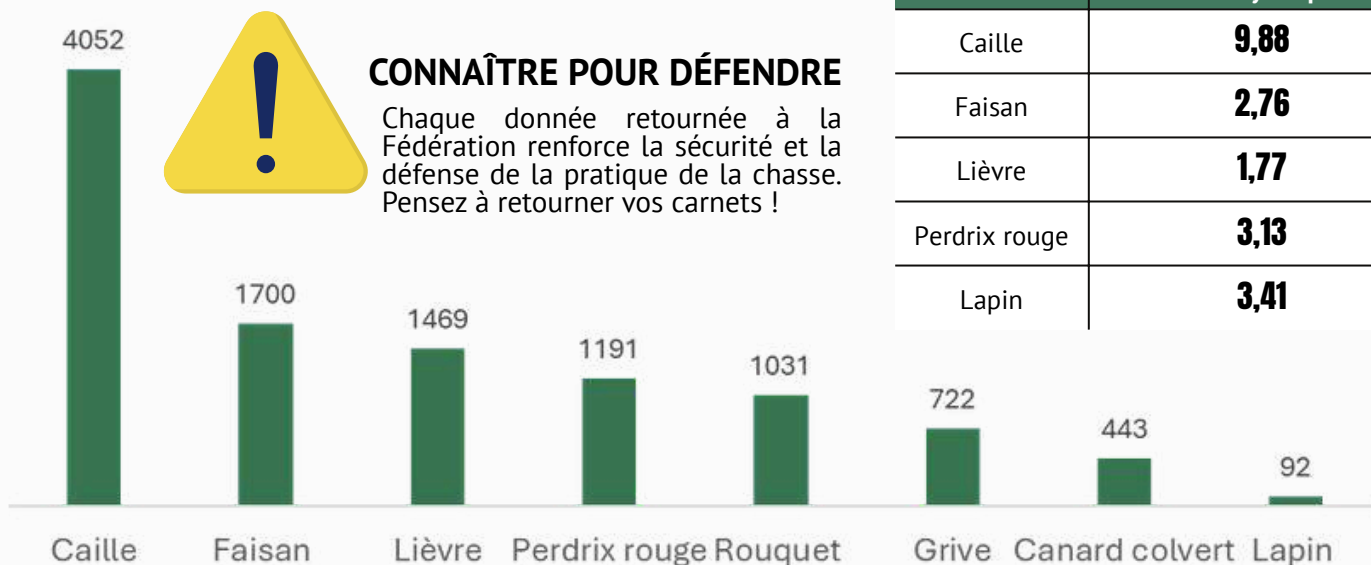
Aujourd'hui, il est aussi possible de déclarer rapidement ses prélèvements grâce à l'application **ChassAdapt**. Cette application facilite la collecte et l'analyse des données de prélèvements de l'ensemble des espèces chassables, contribuant ainsi au suivi et à la gestion durable des populations.



Je télécharge et les déclare sur ChassAdapt

DISPONIBLE SUR Google Play | Disponible sur App Store

ESPECES



CONNAÎTRE POUR DÉFENDRE
Chaque donnée retournée à la Fédération renforce la sécurité et la défense de la pratique de la chasse. Pensez à retourner vos carnets !

Graphiques illustrant le nombre de prélèvements déclarés sur les CPG pour la saison 24-25.

Les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD)

La présence de certaines espèces animales peut générer des problèmes tels que l'augmentation des collisions routières, l'apparition de dégâts dans les cultures agricoles, la transmission de maladies aux animaux domestiques et à l'Homme ...

Le classement ESOD autorise l'usage de modes alternatifs à la chasse tels que le piégeage, le furetage, le déterrage etc. selon certaines périodes spécifiques.

La FDC 32 participe à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, organe décisionnel des arrêtés préfectoraux de classement des ESOD.

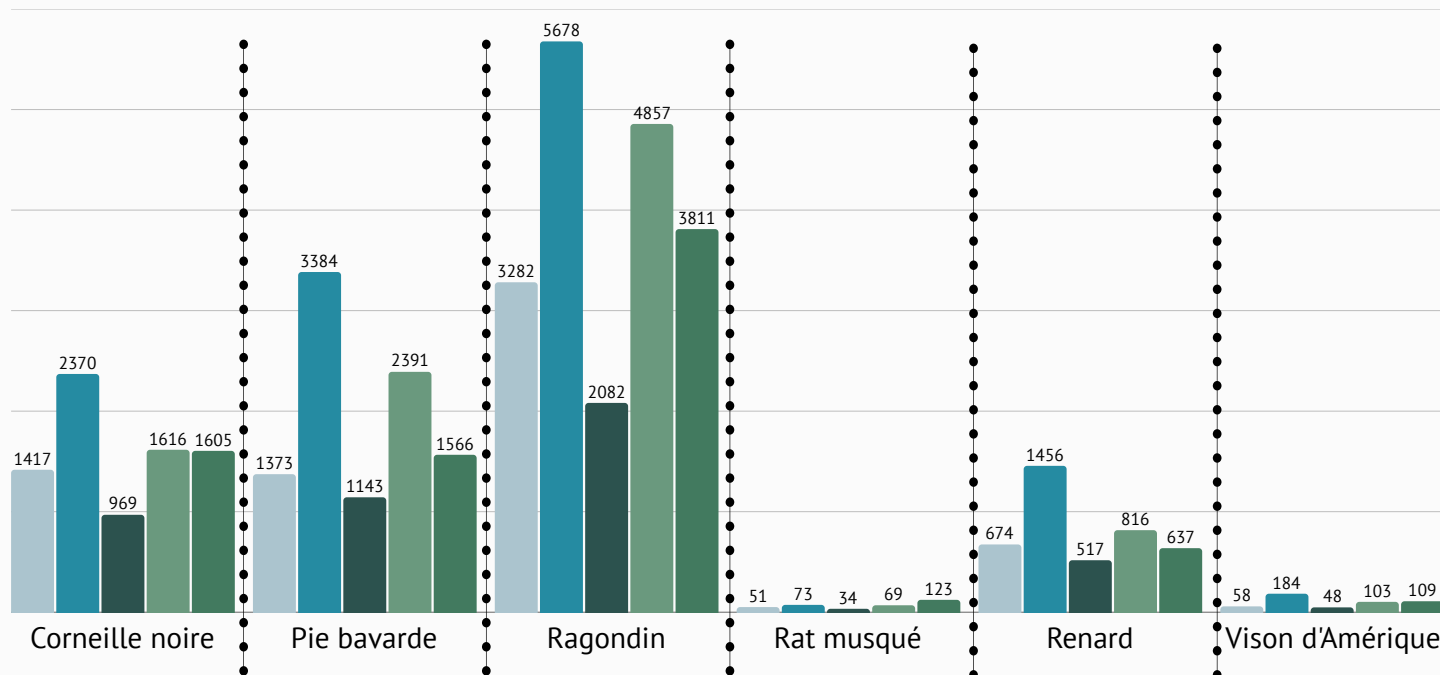
La FDC 32 fait valoir et justifie l'intérêt du classement ESOD. Tout piégeur se doit de disposer d'un agrément, de tenir un relevé quotidien de ses prises et de transmettre un bilan annuel à la Préfecture et la FDC 32.

Années	Nombre de piègeurs actifs	Nombre de communes
2024-25	170	119
2023-24	224	211
2022-23	124	103
2021-22	319	221
2020-21	121	98



● 2020-21 ● 2021-22 ● 2022-23 ● 2023-24 ● 2024-25

Prélèvements E.S.O.D piégeage



Les suivis chevreuils

En France, le **chevreuil** est soumis à un plan de chasse obligatoire depuis 1978.

Dans le département du Gers, l'accord d'un plan de chasse est soumis à des règles de superficie minimale : un territoire doit justifier d'une superficie d'au moins 100 ha d'un seul tenant (arrêté n°32-2025-12-08-00004 du 8 décembre 2025) ou d'une surface boisée d'au moins 30 ha d'un seul tenant.

Chaque année, au mois de mars les responsables de territoires de chasse font une **demande de plan de chasse** et peuvent exprimer leur perception de l'évolution de la population de chevreuil sur leur territoire (diminution, stabilité ou augmentation).



Les décisions d'attribution reposent sur plusieurs critères : la superficie du territoire, la part de la surface boisée, les prélèvements réalisés, les résultats du suivi annuel et la perception du responsable du territoire.

Les propositions d'attribution sont ensuite soumises à l'avis consultatif du Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie, du syndicat des forestiers privés du Gers, de l'Office National des Forêts et de la Chambre d'Agriculture du Gers.

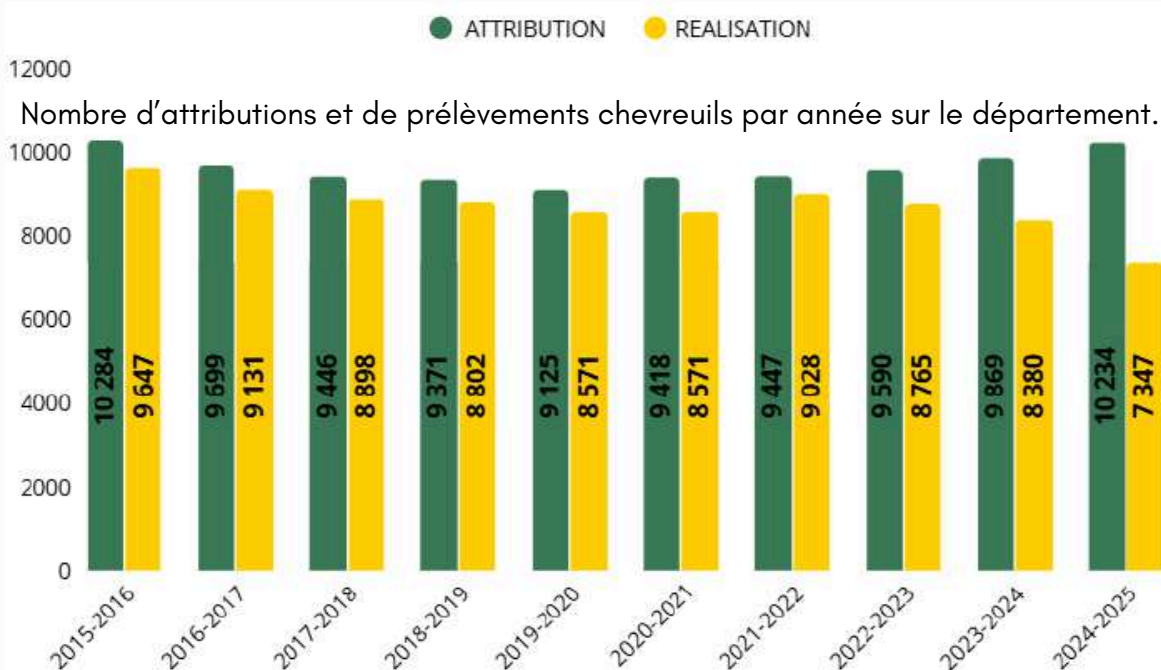


OUTIL DE SAISIE EN LIGNE !

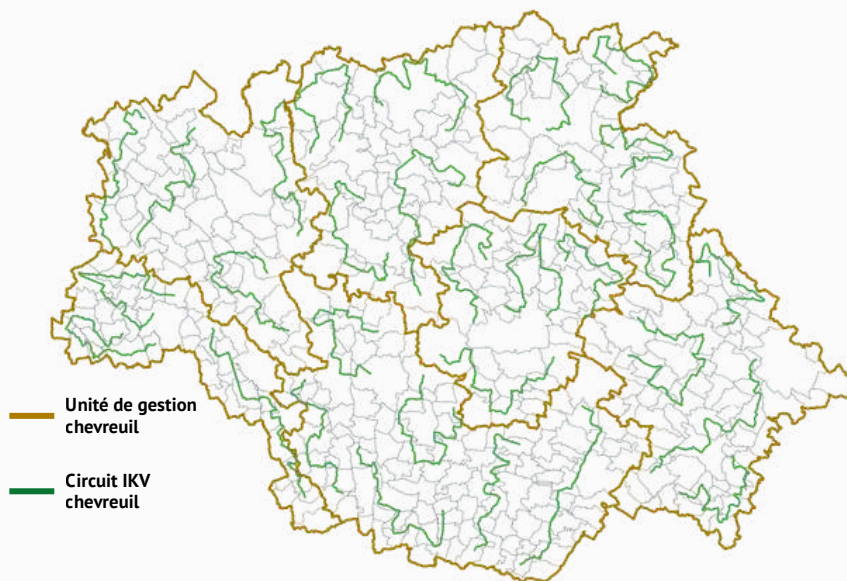
La saisie des prélèvements (en battue et/ou à l'approche) est obligatoire. Elle permet un suivi rigoureux des populations, une meilleure gestion de l'espèce et garantit le respect du minimum de prélèvements attribué à chaque territoire.

Les prélèvements doivent être déclarés au fur et à mesure, en ligne, dans l'Espace adhérent Responsable de Territoire.

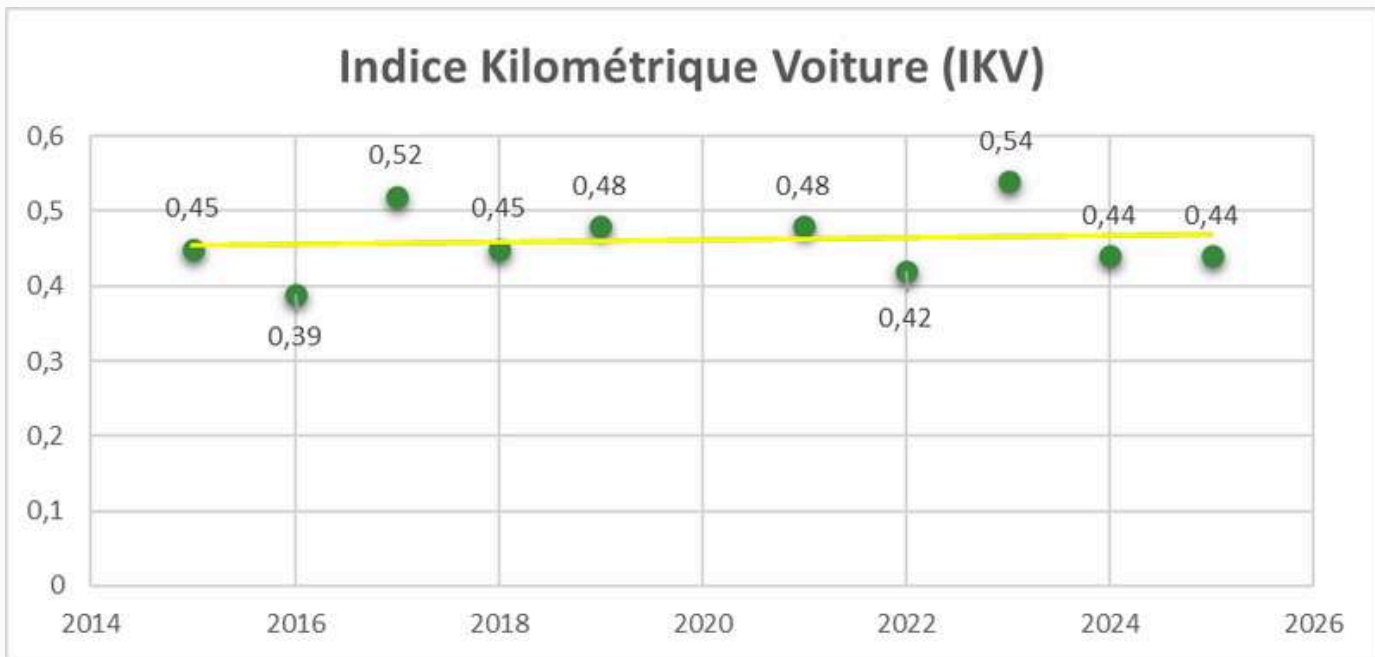
1



Depuis 2011, un **suivi par indice kilométrique en voiture (IKV)** a été mis en place sur des circuits d'environ **36 km**. Ce protocole, validé scientifiquement, est intégré dans les Indicateurs de Changements Écologiques (ICE). Le suivi de l'abondance relative des populations constitue un indicateur clé pour adapter les quotas de prélèvement. La méthode consiste à recenser les chevreuils observés depuis un véhicule le long de circuits prédéfinis. Chaque circuit est parcouru à **4 reprises** (deux fois à l'aube et deux fois au crépuscule) par deux observateurs, entre le mois de **mars et la mi-avril**.



En 2025, 10 circuits ont été réalisés : 7 par les personnels de la FDC 32 et 3 exclusivement par des bénévoles formés. Sur la période 2015-2025, l'indice moyen d'observation est de 0,46 chevreuil par kilomètre parcouru. Les fluctuations annuelles observées restent limitées et reflètent des variations locales (niveau communal) sans impact significatif sur la dynamique départementale.

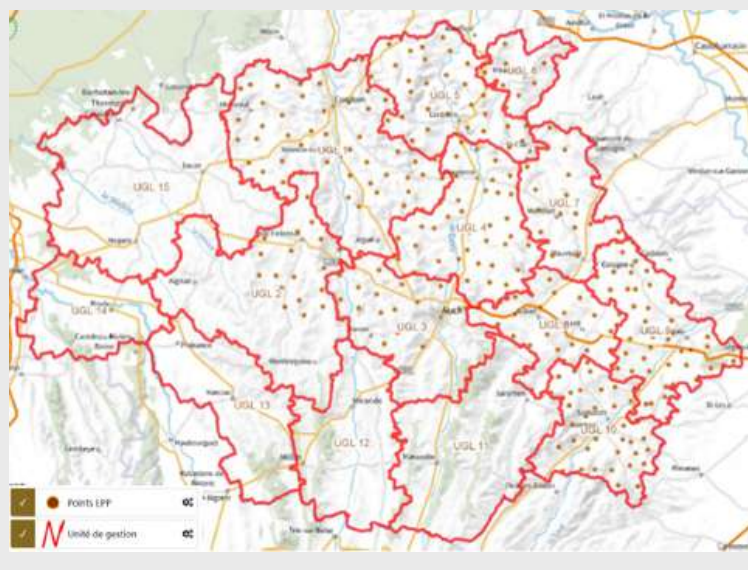


Les suivis lièvres

La méthode des EPP (Echantillonnages par Point avec un Projecteur) s'effectue de nuit entre les mois de janvier et de février par le service technique de la FDC 32 sur 10 unités de gestion (UG) lièvre.

Ce suivi permet d'estimer un indice d'abondance de l'effectif avant reproduction. En regroupant les observations de l'ensemble des points, nous pouvons calculer une moyenne de lièvres observés par point sur l'ensemble des secteurs concernés. C'est l'évolution de cet indice qui traduit les tendances d'évolution de ces populations.

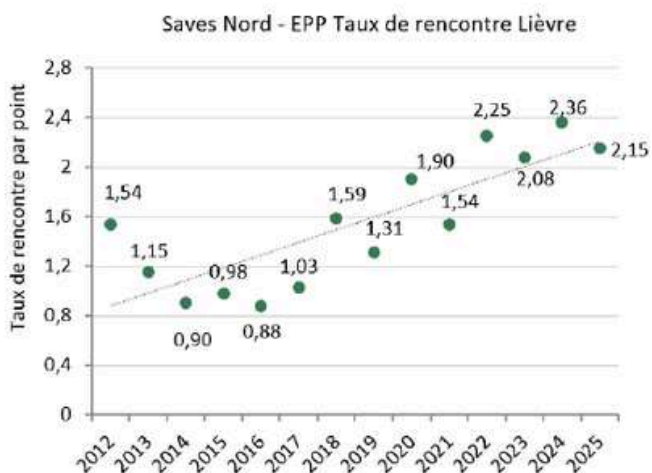
Pour les autres UG la méthode est plus complexe à mettre en œuvre en raison du milieu plus fermé. D'autres méthodes sont testées notamment les comptages IK.



ANALYSE DES EPP PAR SECTEUR

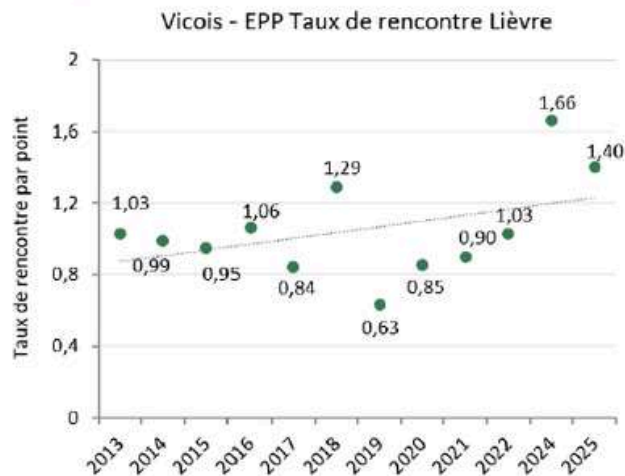
Le Savès Nord (UG 9)

Pour le Savès Nord (secteurs de Cologne et de l'Isle-Jourdain), la situation du lièvre reste très satisfaisante. Bien que les résultats montrent une très légère baisse, l'indice est assez élevé (supérieur à 2 lièvres par point éclairé). Cet indice a fortement augmenté au cours des 10 dernières années, faisant de cette zone un excellent secteur pour le lièvre.



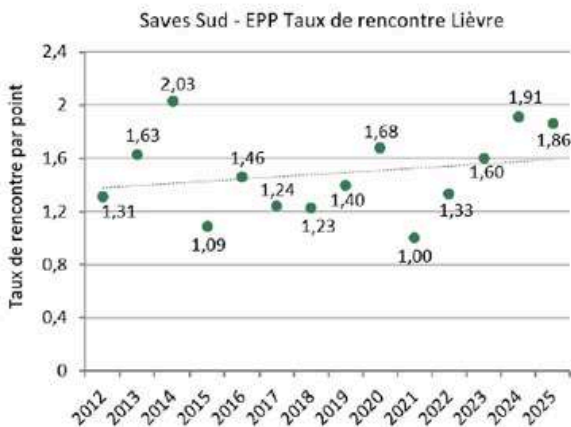
Le Vicois (UG 2 - UG 3)

Après une excellente année 2024 en termes de taux de rencontre, l'indice pour 2025 connaît une légère baisse, mais reste toutefois élevé. C'est le deuxième indice le plus élevé enregistré depuis 12 ans. La tendance demeure à la hausse et les valeurs se rapprochent désormais de celles des autres zones du département.



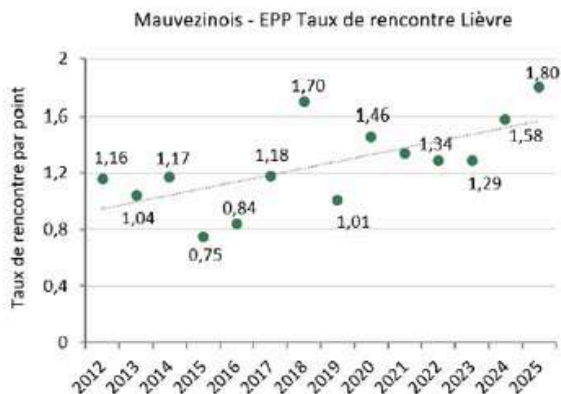
Le Savès Sud (UG 10)

Pour le secteur du Savès sud (Lombez-Samatan), la situation reste stable cette année par rapport à 2024. Bien que des fluctuations interannuelles soient observées, les populations de lièvres continuent également leur progression.



Le Mauvezinois (UG 7 et UG 8)

Ce secteur continue de progresser, enregistrant la valeur d'indice la plus élevée obtenue depuis le début des suivis. C'est une excellente nouvelle.

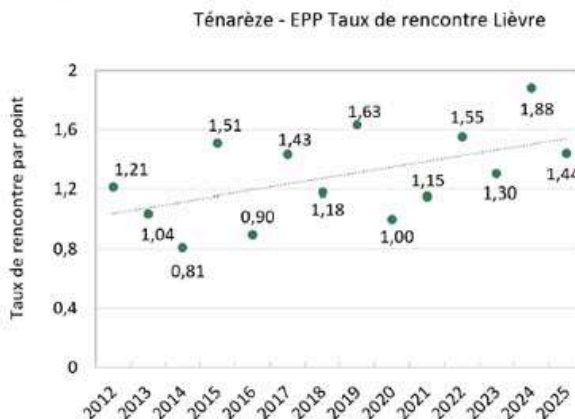


La Lomagne (UG 4)

Jusqu'en 2021, la tendance était préoccupante pour ce secteur (Fleurance et Auch Nord). Cependant, pour la quatrième année consécutive, les effectifs comptés augmentent, atteignant un excellent niveau jamais observé auparavant. Les efforts de limitation et de sensibilisation sur les prélèvements dans cette zone semblent avoir porté leurs fruits. Une excellente nouvelle !

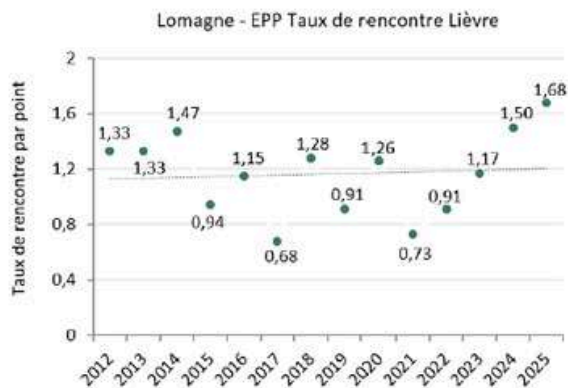
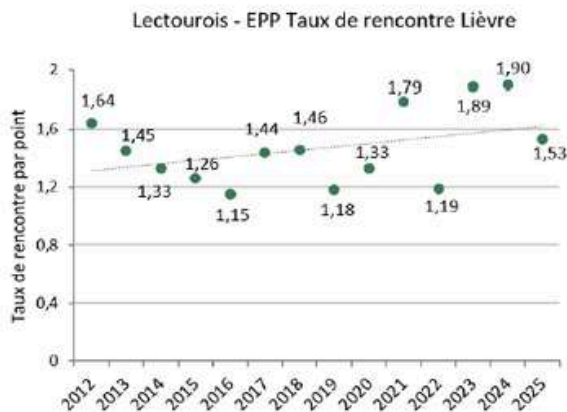
La Ténarèze (UG 1)

Le secteur de la Ténarèze (Condom, Montréal, Valence/Baïse), après avoir enregistré une magnifique progression, marque un léger ralentissement cette saison, avec un indice en diminution. Cette tendance interannuelle y est plus marquée. Toutefois, depuis 2012, on constate que la tendance est à la hausse.



Le Lectourois (UG 5 et UG 6)

Comme dans le Condomois, cette zone (Lectoure, Miradoux) enregistre une baisse cette année. Toutefois, l'indice demeure satisfaisant, et la tendance demeure positive.



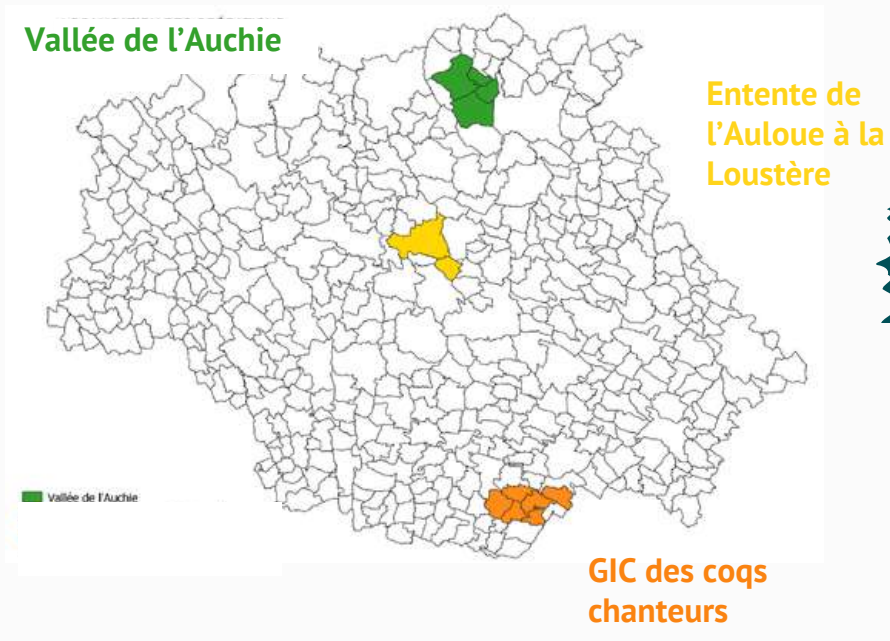
LES PROJETS PETITS GIBIERS

Depuis 2019, la FDC 32, dans le cadre de son programme petit gibier propose aux territoires de chasse la mise en œuvre d'opérations faisans sauvages.

A ce jour, trois opérations sont en cours sur le département. Les territoires engagés ont signé une convention de partenariat pour une durée de 10 ans avec la FDC 32.



LA FDC 32 ACCOMPAGNE CES OPÉRATIONS
Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre technicien de secteur



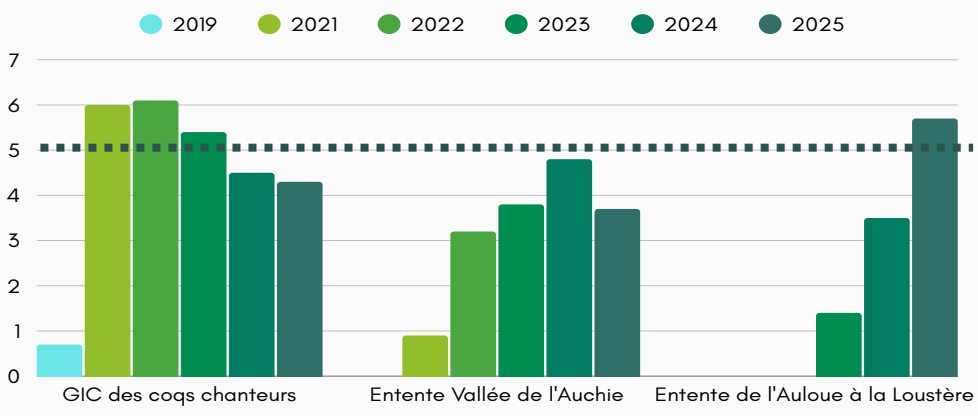
La réussite de cette opération repose sur un cahier des charges strict.

01.
 Le lâcher de 25 oiseaux/100 ha par an, sur 3 ans, de souche sauvage sur une surface minimale de 5000 ha.

02.
 Le tir du faisan est fermé par arrêté préfectoral pendant 3 ans, minimum, jusqu'à atteindre l'objectif d'une densité de 5 coqs aux 100 hectares.

03.
 La mise en place et l'entretien d'un réseau d'agrains (1 aux 20 ha).

Chaque début de printemps sont réalisés des comptages participatifs mêlant chasseurs et non-chasseurs !



Cette année, sur les 3 secteurs, plus de 650 coqs chanteurs ont été entendus !

Les résultats enregistrés sont en partie dus à une mauvaise reproduction à l'échelle nationale, enregistrée depuis 3 ans.

ESPECES

300
 personnes mobilisées



près de 15 000 ha
 de superficie suivie

Conseils :

le piégeage des ESOD et la mise en place d'aménagements (haies, jachères...) sont fortement encouragés.

Ouverture de la chasse

Sur le GIC des coqs chanteurs, au vu des résultats des comptages, deux sociétés de chasse ont demandé une attribution plan de chasse pour la saison de chasse 2024-2025.

La fédération a attribué : 8 oiseaux à la société de chasse de Sarcos et 20 oiseaux à la société de chasse de Monties-Aussos.

Cette dernière a réservé les bracelets exclusivement aux jeunes permis. Les trois autres sociétés de chasse ont choisi de maintenir la fermeture du tir de l'espèce pour une année supplémentaire. Sur les 28 oiseaux attribués, seulement 3 oiseaux ont été prélevés. Le tableau apparaît faible, non pas par manque d'oiseaux, mais par un choix délibéré de non-prélèvement.

Société de chasse	Surface	Attribution	Réalisé
Monties-Aussos	1 868 ha	20	0
Sarcos	619 ha	8	3

Une riche expérience tirée

Les observations mettent en évidence **l'importance des aménagements de l'habitat**, notamment la présence de haies, de bandes enherbées ainsi que le maintien de couverts favorables offrant refuge et ressources alimentaires aux espèces tout au long de l'année.

Ces aménagements sont déterminants, au même titre que **l'agraine régulier et la régulation des espèces nuisibles**, pour favoriser le développement des populations.

La pérennité des actions engagées et la réussite de ce type d'opération repose avant tout sur le **maintien d'une mobilisation forte et durable des acteurs locaux sur le terrain**.

Programme perdreaux :

Une opération est également en cours, sur les secteurs de Lasséran, St-Jean-le-Comtal et Lasseube propre ; et arrive sur sa quatrième année !

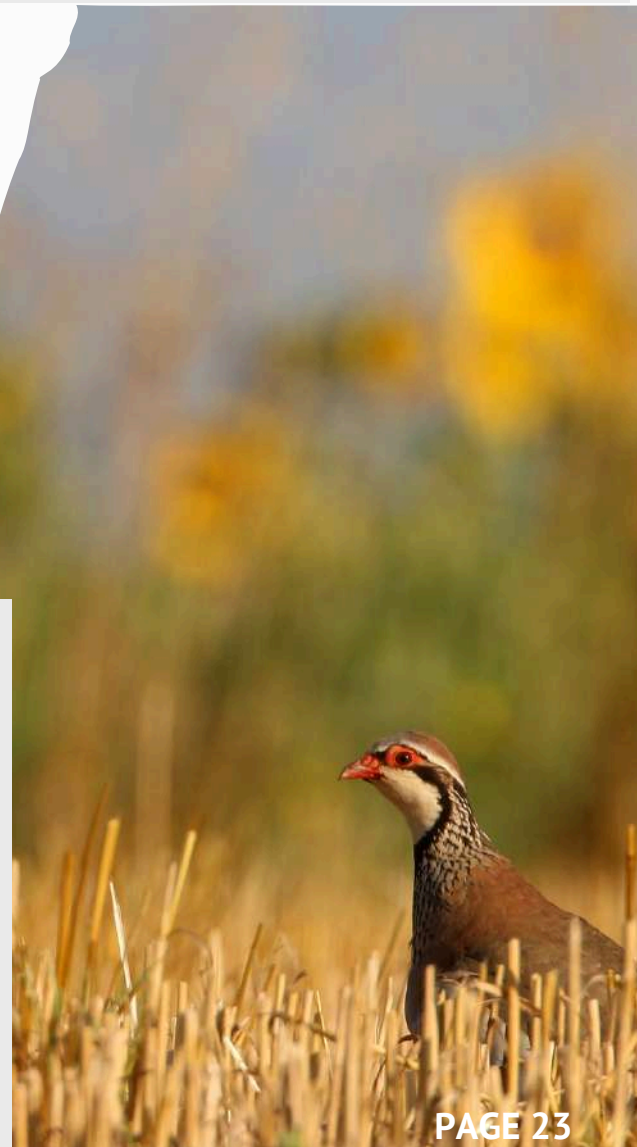
Les conditions sont proches de celles de l'opération faisane.

Trois sociétés de chasse se sont associées pour une superficie totale de 3.000 ha.

De nouveaux territoires ?

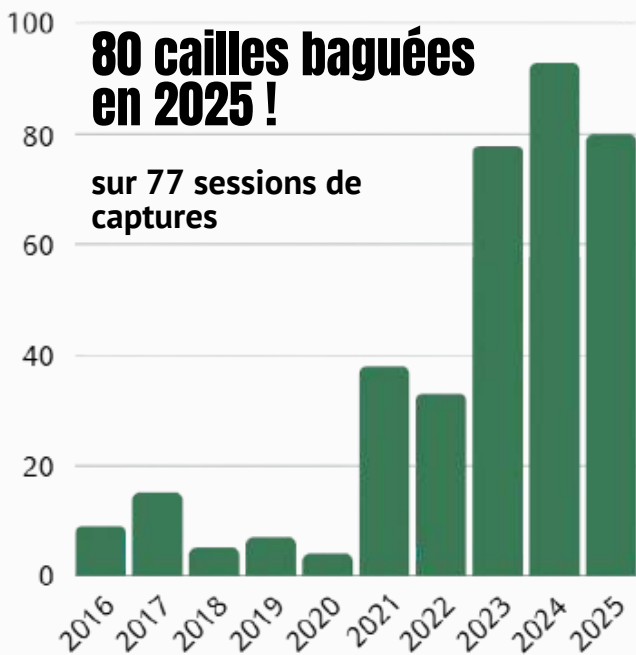
Si vous souhaitez améliorer le potentiel petit gibier de votre territoire, notamment en travaillant sur l'aménagement des habitats, n'hésitez pas à contacter la FDC 32.

Même si votre société ne dispose pas de la superficie minimale de 5 000 ha définie dans le cahier des charges, la Fédération peut vous apporter conseils et accompagnement, à condition de bénéficier de forces vives et de membres motivés au sein de votre structure.



LES SUIVIS CAILLE DES BLÉS

Le département du Gers est un véritable territoire d'accueil pour la caille des blés en période de nidification et durant les haltes migratoires. Compte tenu du statut et des enjeux de cette espèce, la Fédération du Gers poursuit et renforce son engagement dans le programme de suivi de l'espèce (bagueage, suivi des mâles chanteurs...).



Un engagement depuis 2016

La Fédération participe au programme national de bagueage porté par la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales. Actuellement, **3 techniciens de la FDC 32 sont formés et agréés** par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum pour baguer les oiseaux à l'aide de filets horizontaux.

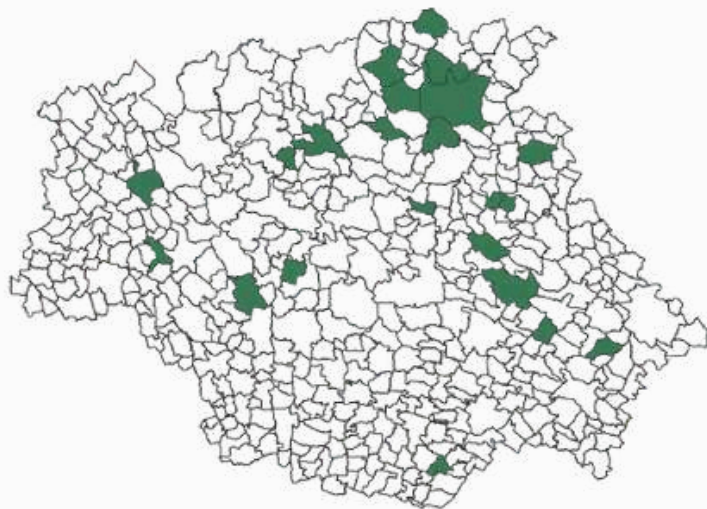
Ce programme a pour objectif de **mieux comprendre la survie et la dispersion des cailles en migration**, en analysant leurs patrons de migration et leurs déplacements sur le territoire français.

Depuis 2023, un réseau départemental, composé de **80 chasseurs bénévoles** participe au suivi de la Caille des blés. Ce réseau a pour objectif d'améliorer les connaissances sur l'espèce et de recueillir des données permettant de mieux comprendre la dynamique de ses populations.

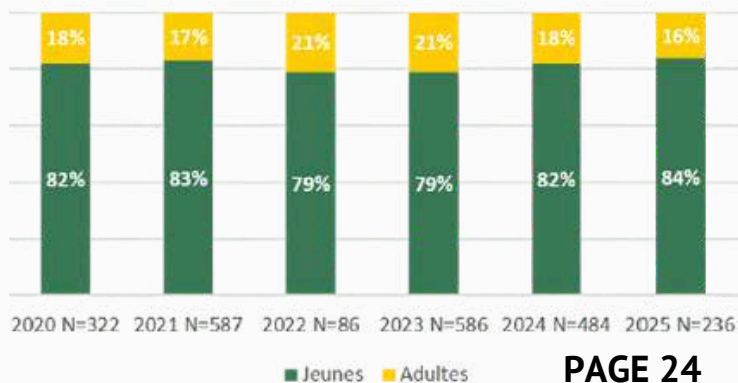
En 2025, 26 chasseurs ont contribué à la collecte d'ailes, pour un total de **242 ailes prélevées dans 23 communes**.

Le taux de juvéniles est cette année de **84 %** et le taux d'adultes de **16 %**. Sur les six années de suivis, on constate que la proportion de jeunes reste largement supérieure à celle des adultes. Ces taux stables traduisent une excellente reproduction des oiseaux chassés. Concernant le sexe-ratio, 228 cailles des blés ont pu être sexées, avec **57 % de femelles et 43 % de mâles**.

Localisations - Collecte d'ailes



Âge-ratio pour le département du Gers



LES SUIVIS PALOMBES

Résultats du comptage du mercredi 18 décembre 2024 :
206.000 palombes ont été comptées dans le Gers.

Chiffres des meilleurs sites :

- Malabat (Astarac) : 20.340
- Caupenne d'Armagnac : 14.600
- Panjas (Armagnac) : 14.000
- Aviron Bergelle (Armagnac) : 13.200
- Perchède (Armagnac) : 12.000

Résultats du comptage du mercredi 15 janvier 2025 :

Au total, 174.000 palombes ont été comptées.

Les « meilleurs » sites :

- Berdoues : 21.300
- Caupenne d'Armagnac : 18.600
- Ste Christie d'Armagnac : 15.000
- Panjas : 12.100
- St Arroman : 11.000

Ce score est légèrement inférieur à la moyenne obtenue en janvier depuis plus de 30 ans. Cependant, le total est très honorable. C'est un hivernage en janvier correct malgré tout avec une large part des oiseaux dans l'Armagnac (65%) et l'Astarac (29%). Il semble que les récoltes tardives de maïs ont laissé des chaumes intacts pour le bonheur des palombes et de tous les oiseaux granivores qui en auront profité.



Recensements palombières Plus que jamais d'actualité !

Comme chaque année depuis 6 ans la FDC 32 assure un recensement des palombières à tir et au filet.

Une enquête annuelle des prélèvements est également réalisée. L'objectif ? Connaître les prélèvements des palombières (pigeon ramier et pigeon colombin), en distinguant les prises aux filets et les prises aux fusils, pour estimer le taux de prélèvement et le comparer à la mortalité naturelle. Ces données sont capitales pour défendre cette pratique !

1 409

responsables
de palombières
enregistrées

Prélèvements :

55 978 au fusil

6 805 au filet

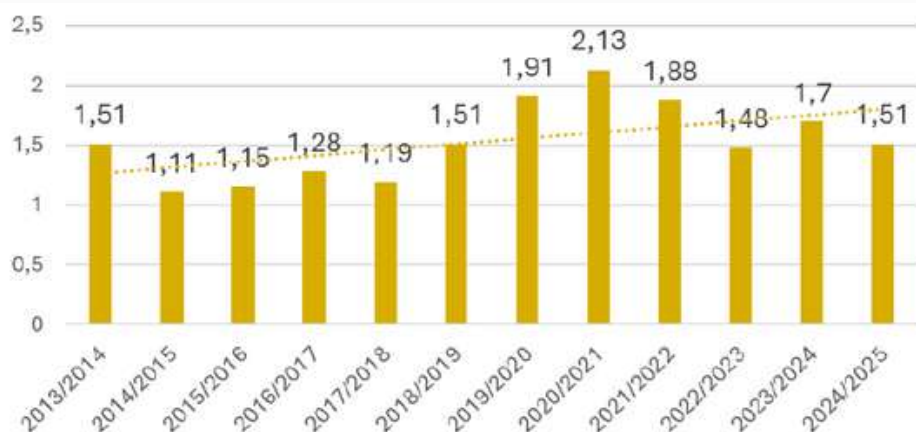
18,9 à 25,9 millions d'oiseaux à l'échelle européenne, et des effectifs nicheurs en France qui ont augmenté de 137 % (2024)...



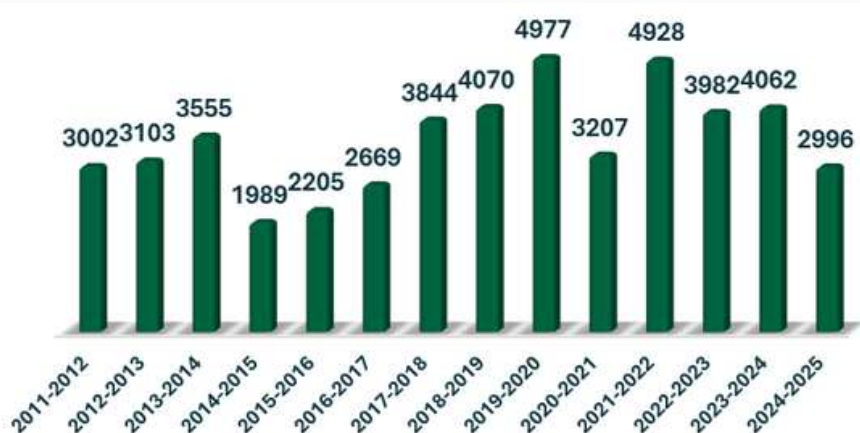
Cette année, la Fédération s'est fortement mobilisée pour **défendre la pratique de la chasse en palombière**, aux côtés des cinq Fédérations concernées et de la FNC. À plusieurs reprises, nous nous sommes rendus au ministère afin de porter ce dossier, remis en question par One Voice et la Commission européenne. Par ailleurs, cinq réunions ont été organisées à destination des filetiers pour les informer et renforcer la mobilisation. **L'année 2026 sera une année charnière : nous ne lâcherons rien !**

LES SUIVIS BÉCASSES

La saison 2024-2025 peut être qualifiée de correcte en termes de densité, malgré de fortes disparités selon les secteurs. La zone centrale et orientale du département a été peu fréquentée, à l'inverse de la saison précédente, tandis que l'Armagnac et l'ouest de l'Astarac ont connu une présence plus marquée. Les conditions climatiques, favorables dans le Gers (sols humides, peu de gel), l'étaient également à l'échelle européenne, ce qui a pu limiter la concentration des oiseaux sur le département.



Evolution de l'indice d'abondance ICA dans le Gers (M=1,46).



Suivi du nombre de bécasses prélevées par an dans le Gers.

Pour la saison 2024-2025, l'indice de densité des bécasses est en baisse par rapport à l'an dernier, reflétant une fréquentation moindre dans le département, bien qu'il reste légèrement supérieur à la moyenne annuelle. Les observations terrain révèlent de fortes disparités : l'Ouest et le Sud du Gers ont été mieux pourvus, tandis que le Nord et l'Est, notamment les secteurs bocagers, ont connu une présence plus faible.

Dans le Gers, les prélèvements de bécasses se situent habituellement entre 3 000 et 5 000 oiseaux par an. Pour la saison 2024-2025, **3 000 bécasses ont été déclarées**, un chiffre inférieur aux saisons précédentes. Le carnet papier reste le mode de déclaration principal (2 360 oiseaux), tandis que 636 bécasses ont été enregistrées via l'application ChassAdapt.



ESPECES

En 2024-25



47 bécasses

ont été baguées par des équipes de l' OFB, du CNB et de la FDC

La Fédération et la section départementale du Club des Bécassiers ont renforcé leur collaboration à travers une convention de partenariat, permettant la mise en commun des données. Ce travail conjoint constitue un levier essentiel pour améliorer la connaissance de l'espèce et assurer une gestion durable de la bécasse.

Quelques chiffres nationaux (FNC)



Près d'**1 million de bénévoles** au service de la nature

= 4 fois la superficie d'Auch



26 843 ha de cultures faunistiques et floristiques

= Distance Paris-Toulouse



670 km de haies, arbres champêtres.



12 980 ha de zones humides

Un réseau qui agit pour la biodiversité

La Fédération des Chasseurs du Gers mobilise une expertise reconnue et s'appuie sur son réseau de chasseurs pour accompagner les acteurs locaux (agriculteurs, collectivités, propriétaires, sociétés de chasse).

Elle intervient à chaque étape des projets, autour de 3 leviers d'action concrets :

PRÉSERVER

Des espaces favorables à la faune toute l'année : reproduction, alimentation, refuge.

AMÉLIORER

Les paysages, les continuités écologiques et la résilience face au changement climatique.

MAINTENIR

Des ressources alimentaires et des habitats sur les parcelles agricoles, même entre deux cultures.

Le programme Trame Verte et Bleue

A travers le programme Trame Verte et Bleue, la Fédération agit sur **13 communes** de l'Astarac et de la vallée de l'Auloue pour restaurer les continuités écologiques.

2025, en quelques chiffres :

- 35 gestionnaires engagés
- 225 hectares contractualisés, dont :
- 26 ha de couverts faunistiques
- 140 ha de surfaces enherbées adaptées à la biodiversité
- 2 bordures de champs restaurées

Ces aménagements créent des habitats essentiels pour la faune (alimentation, reproduction, abri).

Côté innovation :

Des couverts semés à la volée quelques semaines avant la moisson ont été testés avec succès. Le **mélange sorgho-radis-vesce** a bien levé malgré des pluies tardives et assure une couverture des sols jusqu'au printemps. Une démarche concrète qui renforce le rôle des parcelles agricoles comme réservoirs de biodiversité.



Un réseau qui agit

pour la gestion durable des haies gersoises

DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL DES HAIES

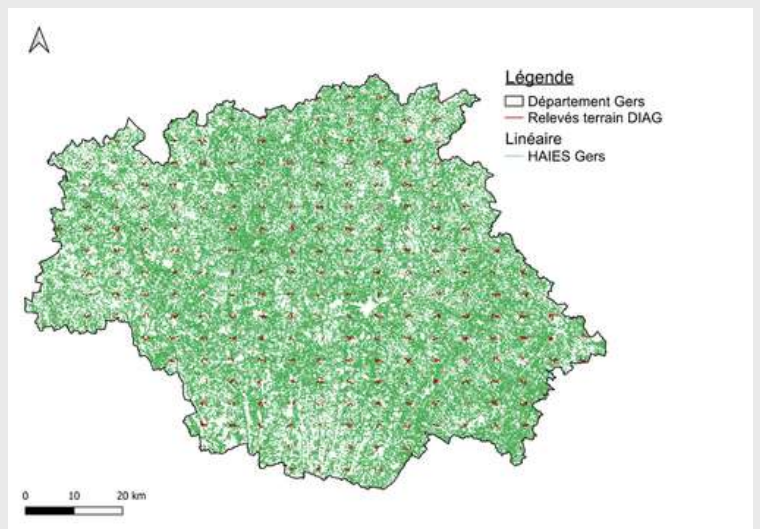
La connaissance au service du territoire

Le diagnostic départemental des haies a pour objectif de caractériser l'état de santé des haies du Gers afin de construire une vision partagée de leur rôle et de leur gestion. Il vise à accompagner les élus dans l'intégration des haies dans les documents d'urbanisme et à soutenir les gestionnaires dans la mise en œuvre d'une gestion durable du linéaire gersois.

La méthodologie s'inspire du travail réalisé par le CPIE de la Creuse sur leur département. Pour obtenir un relevé représentatif du territoire, une maille de 244 sites d'échantillonnage a été définie de manière aléatoire sur l'ensemble du Gers. Au total, 2 717 haies ont été recensées par les techniciens de la FDC 32 et de l'association AP 32, en partenariat, durant l'exercice 2024-2025.

Les 32 critères retenus pour l'analyse des haies s'inspirent du Plan de Gestion Durable des Haies du Réseau Haies France. Ils ont permis de décrire leur structure, composition, emplacement et fonctionnalités. Une base de données a été constituée, permettant de mettre en évidence certaines pratiques de gestion influant sur l'état de santé des haies.

Les restitutions, l'animation des résultats et l'accompagnement des gestionnaires seront poursuivis dans le cadre du projet et au travers d'autres programmes de la fédération. Ce diagnostic fournit un état des lieux précis, utile pour nourrir les discours techniques, informer les partenaires, associations, institutions et collectivités départementales, et soutenir l'ensemble des acteurs du territoire dans une gestion durable et partagée des haies.



Les actions accompagnées par la Fédération à travers ce programme sont financées à 100 % par le dispositif d'Etat "Fonds Vert"

BIOTYP'HAIE

Accompagner la gestion durable des haies gersoises

La gestion durable des haies est essentielle : elle conditionne leur bon état écologique et leur capacité à fournir durablement des services écosystémiques indispensables à notre territoire.

Pour sa troisième année, le projet est entré dans une phase pleinement opérationnelle, centrée sur l'accompagnement des gestionnaires de haies (agriculteurs, techniciens, élus) sur le **territoire du futur PNR de l'Astarac**.

Ce territoire, marqué par de forts enjeux de préservation de la trame arborée, subit une **pression croissante liée au développement du bois-énergie** (coupes à blanc des haies associées), souvent peu encadré, ce qui renforce la nécessité de mettre en place des pratiques de gestion durable adaptées.

L'accompagnement des agriculteurs par la Fédération repose notamment sur le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH), un outil structurant qui favorise leur montée en compétences. Il s'appuie sur un diagnostic approfondi des haies (état, composition, capacité d'accueil de la biodiversité...) et débouche sur des recommandations concrètes et planifiées : entretien, exploitation, restauration ou plantation.

Il permet également d'identifier des pistes d'**amélioration des pratiques**, de valoriser le bois (bois-énergie, bois d'œuvre, litière...) selon les objectifs de l'agriculteur, et de planifier les interventions dans le temps, en intégrant les enjeux agricoles et environnementaux (eau, érosion, biodiversité...).



Les actions accompagnées par la Fédération à travers ce programme sont financées par le dispositif "Ecocontribution" mis en place par l'Office français de la biodiversité (OFB) et alimenté par les contributions des chasseurs au niveau national.

AGIFAUNE - Bords de champs

Le programme Agrifaune a pour objectif de mobiliser les agriculteurs, les acteurs cynégétiques et les gestionnaires d'espaces agricoles pour développer des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers, la Chambre d'Agriculture du Gers et la LPO du Gers collaborent depuis 2016 sur la gestion de l'entre-culture et depuis 2025 sur la thématique des bords de champs.

Une expérimentation est actuellement menée afin de concevoir et valider un couvert Agrifaune Bords de champs adapté aux conditions pédoclimatiques locales du Sud-Ouest. Trois bordures non fonctionnelles ont été semées chez deux agriculteurs volontaires avec des mélanges diversifiés de fleurs sauvages. Les suivis permettront d'apprécier la qualité agronomique et écologiques de ces mélanges.

Les bords de champs, même de faible largeur, sont des zones d'interface essentielles pour la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes agricoles. Bien gérées, ils offrent des zones de refuges, de reproduction pour les auxiliaires de cultures et la petite faune de plaine.



EVENEMENTS / SENSIBILISATION / ANIMATIONS

UN DIMANCHE A LA CHASSE

L'opération « Un dimanche à la Chasse », est un rendez-vous incontournable pour faire découvrir le monde cynégétique au grand public. Pour cette 9^{ème} édition, 11 associations de chasse se sont mobilisées et ont accueilli 113 non-chasseurs. Au cours de la matinée, les participants ont pu découvrir différents modes de chasse : chasse collective au grand gibier, chasse devant soi, chasse en palombière... La matinée s'est conclue par un repas convivial, moment privilégié pour prolonger les discussions, valoriser les produits issus de la chasse et déconstruire certaines idées reçues.



« J'aime la nature propre »

L'opération citoyenne « J'aime la Nature Propre » (JLNP) portée par la Fédération nationale des Chasseurs et soutenue par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'Ecocontribution s'est tenue du 6 au 8 mars 2026. Chaque année, cette opération mobilise un réseau important d'acteurs et de bénévoles engagés pour préserver et nettoyer la nature.

Au niveau départemental, 15 points de collecte ont été organisés. Au total, 300 bénévoles dont 24 enfants se sont mobilisés. Les actions menées ont permis de collecter 40 m³ de déchets, contribuant ainsi à la dépollution des forêts, des bords de rivières, des bords de routes et des chemins ruraux.

L'opération s'est également inscrite dans une démarche solidaire avec la reconduction du partenariat avec l'association KnetPartage. Le poids des canettes collectées est converti en dons au profit d'associations qui aident des enfants en situation de handicap.

La fédération tient à remercier l'ensemble des bénévoles et des partenaires pour leur engagement et leur participation active. Ils ont contribué à la réussite de cette opération.



Mon défi École Buissonnière

Pour la troisième année consécutive, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers a pris part au concours « Mon Défi École Buissonnière », organisé par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie. Ce concours valorise l'engagement d'établissements scolaires dans la réalisation d'un projet en faveur de la nature.

En 2025, la fédération a accompagné l'école primaire de Saramon dans un projet de renaturation des jardins partagés de la commune. Les 95 élèves se sont pleinement investis autour de plusieurs actions : réalisation d'un état des lieux de la biodiversité, plantation de haie, semis d'une jachère mellifère...

Ce projet a été récompensé par l'attribution du « Prix des enfants », décerné à l'issue du vote des élèves des cinq autres établissements participants.





RESTONS EN CONTACT



05 62 60 28 30



chasse-nature-occitanie.fr/gers/



530 route de Toulouse, 32 000 AUCH



chasseursdugers@fdc32.fr